



COMITÉ SYNDICAL
Délibération n° 11

SEANCE DU 23 JANVIER 2023

L'an 2023, le 23 janvier à 10h00, s'est réuni au siège du SDE07 à Privas, le Comité syndical du SDE, sous la présidence de Monsieur Patrick COUDENE.

Membres convoqués : 102

Membres présents : 60

Pouvoir : 1

Excusés : 23

Membres votants : 61

OBJET : AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (APCP) 2022-2023

Le Vice-Président présente aux membres du Comité Syndical, les APCP en cours et celles de 2023 du SDE07.

Le tableau ci-joint annexé présente une vision synthétique des AP 2023 avec leurs crédits de paiement associés à ouvrir au présent budget.

Il ajuste également les crédits de paiement de l'exercice 2022 et permettra après le vote de clôturer les plus anciennes.

Quelques données afin d'apprécier la décomposition d'une partie du BP 2023 Investissement :

3 types d'Autorisation de Programme ont été mis en place au SDE07 :

- Programmation de travaux 2023 17 M€
Déterminée en fonction de la dotation du FACE à venir en espérant le maintien de cette dernière.
- Subventions aux communes sous forme de fonds de concours pour :
 - Travaux Télécommunications associés 500 000€

Les Crédits de Paiement à ouvrir au BP 2022 correspondent majoritairement aux AP ouvertes lors des années précédentes :

S'agissant des fonds de concours FT, la règle est clairement établie : les communes ont 2 ans + 1 année éventuellement pour réaliser leurs travaux à compter de l'acceptation de leurs dossiers. En conséquence, nous suivons encore des crédits du programme 2017.

- Compétence « Eclairage Public » : Eclatement du budget en 3 typologies de travaux et programmation de ceux-ci étalée sur la durée du mandat :
 - Schémas Directeurs : 15M€/4ans
 - Travaux d'investissement Eclairage public 9M€/4ans
 - Travaux Eclairage public liés aux travaux Electrification Rurale

AR Prefecture

007-250700358-20230123-2023014-DE
Reçu le 25/01/2023

Les Crédits de Paiement à ouvrir en 2023 sont donc les suivants et correspondent aux engagements en cours :

➤ Travaux ER	17 000 000€
➤ Subventions FT	500 000€
➤ Eclairage Public :	
○ SD	6 000 000€
○ EP	3 000 000€

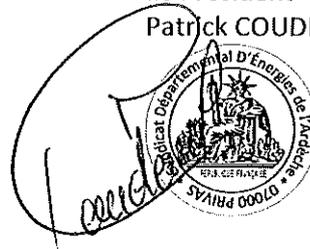
Le Vice-Président propose aux membres du Comité syndical de :

- d'autoriser la création de nouvelles AP au titre de 2023 tel que présenté ;
- d'ouvrir les CP correspondant à l'ensemble des AP en cours;
- d'ajuster les CP au niveau des paiements réalisés en 2022
- de clôturer les AP les plus anciennes

Où cet exposé et après en avoir pris connaissance, les membres de l'Assemblée décident à l'unanimité d'approuver cette délibération et les répartitions des crédits proposés.

Extrait certifié conforme,

Le Président
Patrick COUDENE



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en Préfecture leet de sa publication ou notification